

CABINET
Service communication

lundi 2 février 2015

Vigilance météorologique Orange : Risque de neige dans les Bouches-du-Rhône

Météo France a avisé la préfecture des Bouches-du-Rhône d'une dégradation des conditions météorologiques avec des précipitations neigeuses, au cours de la journée du mardi 3 février 2015, sur le département des Bouches-du-Rhône.

Début d'événement prévu le mardi 3 février 2015 en matinée. Fin de phénomène prévue le mercredi 4 février 2012 en matinée

Qualification du phénomène :

Episode neigeux notable et suffisant pour engendrer des difficultés de circulation.

Évolution prévue :

Une perturbation neigeuse donnant de la neige en plaine et parfois jusqu'au littoral débute mardi matin sur le sud du Languedoc-Roussillon. Elle concerne ensuite, à la mi-journée, le nord du Languedoc-Roussillon ainsi que l'ouest de la Provence et les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

Elle s'étend vers l'est des Bouches-du-Rhône (axe Aix-Marseille) en soirée de mardi et nuit de mardi à mercredi. Ces chutes de neige peuvent atteindre l'agglomération de Marseille dans la nuit de mardi à mercredi.

L'épisode neigeux se poursuit jusqu'à mercredi matin.

Les quantités de neige attendues sur l'ensemble de l'épisode sont

- En vallée du Rhône : 5 à 15 cm, localement 20 cm vers la Camarque
- Dans l'est des Bouches-du-Rhône : 3 à 5 cm, localement 10 cm.
- Sur Marseille : 2 à 5 cm très localement jusqu'à 5 à 10 cm sur les hauteurs.

Conditions de circulation :

La vigilance s'impose et une conduite apaisée et prudente est fortement conseillée aux usagers de la route qui circulent dans le département. Il est recommandé, avant tout déplacement, de se renseigner sur les conditions de circulation (CRICR, France Bleu Provence) et de prévoir les équipements adaptés pour la conduite sur neige (chaînes, couvertures, etc..)

Des zones de stockage des poids lourds identifiées seront activées si nécessaire.

Transports scolaires :

Par arrêté, la circulation de tous les véhicules publics et privés affectés au transport scolaire sera interdite pour la journée de demain, mardi 3 février 2015 sur les routes et autoroutes du département hors Marseille. Cette interdiction pourra être prolongée mercredi 4 février au regard des conditions de circulation. Les établissements scolaires recevront cependant normalement les élèves.



Conséquences possibles

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendues.
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Soyez prudents et vigilants si vous devez vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence